



Que cherche à apprécier le jury ?

L'embellissement floral et végétal est un élément essentiel d'appréciation, toutefois **la note privilégie la qualité plutôt que la quantité**. Elle se décompose comme suit :

Composition paysagère et associations végétales 20 points

Composition d'ensemble : choix varié de végétaux et de plantes adaptées aux spécificités du Finistère, recherche d'originalité dans les compositions, bonne intégration dans l'environnement.

Couleurs et formes 20 points

Equilibre et harmonie dans les couleurs, volumes et surfaces

Pérennité des compositions 20 points

Recherche de l'intérêt décoratif toute l'année.

Etat d'entretien et mise en valeur du patrimoine 20 points

Entretien général de l'espace et mise en valeur du patrimoine : allées, pelouses, végétaux, haies, clôtures, murets, mobilier de jardin, pots, jardinières...

Mise en place de techniques alternatives 20 points

Dans l'optique d'une meilleure prise en compte de l'environnement, les points suivants sont pris en considération :

Utilisation de paillage, de plantes couvre-sols, de plantes mieux adaptées aux contraintes climatiques, réserve d'eau de pluie, arrosage raisonné, compostage, désherbage alternatif, absence de désherbage chimique, absence de plantes invasives...

Les participants au concours s'engagent à autoriser le jury à entrer, le cas échéant, dans leur propriété afin de permettre une meilleure appréciation des techniques alternatives. Ils jugeront en fonction des éléments visibles et mesurables lors de la visite. La date de passage et les conditions climatiques seront bien entendu prises en compte.

Communauté de Communes de Haute Cornouaille
6 rue de Morlaix - BP14 - 29520 Châteauneuf-du-Faou
Tél. 02 98 73 25 36

contact@haute-cornouaille.bzh

www.haute-cornouaille.bzh

**Châteauneuf-du-Faou - Collorec - Coray - Landeleau - Laz - Leuhan
Plonévez-du-Faou - Saint-Goazec - Saint-Thois - Spézet - Trégourez**



Formulaire d'inscription

Concours des

« Jardins & Maisons Fleuris » 2023

à remettre à votre mairie avant le **12 juin 2023**

Le passage du jury est prévu du 28 au 30 juin 2023

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Tél.

S'inscrit dans la catégorie suivante (cocher une seule case) :

- 1^{ère} catégorie** : Etablissements accueillant la **clientèle touristique** (hôtels, restaurants, locations saisonnières labellisées ou classées, campings privés, équipements touristiques, commerces et services...)
- 2^e catégorie** : **Maisons avec jardin** très visible de la rue
- 3^e catégorie** : **Balcons, terrasses, fenêtres, petits jardins (de moins de 100m²)** très visibles de la rue
- 4^e catégorie** : **Espaces le long de la voie publique** (talus, murs...), **espaces collectifs** (ilots dans lotissements, lavoirs, fontaines...) et **quartiers**
- 5^e catégorie** : Maisons de retraite, établissements de santé... **impliquant les résidents** et écoles, centres de loisirs... **fleuris par les enfants**.
- 6^e catégorie** : Exploitations agricoles **en activité** (l'ensemble : maison, accès à l'exploitation et bâtiments d'exploitation)
- 7^e catégorie** : Jardins non visibles de la rue
- 8^e catégorie** : Potagers fleuris et biodiversité

Et autorise les jurys à entrer dans ma propriété.

Fait à Le

Signature :

Vos données sont nécessaires au service Cadre de vie de la collectivité, responsable de traitement, pour assurer le suivi et la gestion du concours « Jardins & Maisons Fleuris 2023 ». Elles sont communiquées au jury et conservées pendant 2 ans. Vous disposez de droits sur vos données (limitation, accès, rectification, effacement, portabilité ou du retrait du consentement) que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au service concerné : cadredevie@haute-cornouaille.bzh et 6 rue de Morlaix - BP 14 29520 Châteauneuf-du-Faou ou à notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh ou La Cellule RGPD, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère 7 boulevard du Finistère, 29000 Quimper. La Communauté de communes de Haute Cornouaille ou le délégué à la protection des données sera susceptible de vous demander un justificatif d'identité. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL